

Commune d'EPAGNY METZ-TESSY  
(Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :

Télétransmission en Préfecture le 18 MARS 2024

Publication en ligne le 18 MARS 2024

## DÉCISION DU MAIRE n° 2024 / 11

Travaux de création d'un accès toiture sécurisé sur le bâtiment  
de la crèche Lo P'tiou

Déclaration Préalable n° 07411224X0036

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

- \* **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 qui donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire pour la durée de son mandat, tout ou partie de ses fonctions ;
- \* **VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020 / 44 en date du 26 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- \* **CONSIDÉRANT** la nécessité de créer un accès toiture sécurisé sur le bâtiment de la crèche Lo P'tiou ;
- \* **CONSIDÉRANT** la déclaration préalable enregistrée le 14 mars 2024 sous le numéro 07411224X0036 pour les travaux référencés ci-dessus ;

### D É C I D E

- ➔ De déposer, au nom de la commune, la déclaration préalable n° 07411224X0036 pour les travaux de création d'un accès toiture sécurisé sur le bâtiment de la crèche Lo P'tiou.
- ➔ La présente décision sera portée à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune.
- ➔ La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.
- ➔ La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
- ➔ Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Epagny Metz-Tessy, le 14 mars 2024

Le Maire,



Roland DAVIET.